



# Déclarations et Discours

---

N° 86/3

## OBJECTIFS EN MATIÈRE DE LIMITATION DES ARMEMENTS

Déclaration prononcée par M. J. Alan Beesley, ambassadeur du Canada auprès de la Conférence du désarmement, à cette Conférence, Genève, le 4 février 1986.

... Lorsque nous avons commencé nos débats, voici un an, il y avait ici dans l'air une note de prudente expectative. Peu auparavant, les gouvernements de l'URSS et des États-Unis étaient convenus de reprendre les négociations sur les principales questions de limitation des armements et de désarmement de notre époque. En outre, en prenant cette décision qui témoignait de part et d'autre d'une grande sagesse politique, les deux gouvernements s'étaient fixé des objectifs convenus de négociation impressionnants par leur portée et leur étendue, « prévenir la course aux armements dans l'espace et mettre fin à celle qui se poursuit sur la Terre, limiter et réduire les armes nucléaires et renforcer la stabilité stratégique ». Sous nos yeux et ceux du monde se dessinait une lueur d'espoir.

Une année à peine plus tard, non seulement cette flamme d'espoir brûle encore, mais elle est un peu plus vive. Au cours de 1985, les deux gouvernements ont mené à bien trois séries de négociations à Genève. Le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev se sont réunis dans cette ville en novembre et ont publié une déclaration commune importante où ils affirmaient notamment l'intention d'accélérer leurs travaux de négociation. La quatrième série de négociations est déjà en cours.

Heureusement, ce processus a produit autre chose que des phrases. Des propositions et des contre-propositions détaillées et concrètes ont été formulées, reflétant la bonne volonté des deux parties de convenir de réductions importantes dans leurs arsenaux nucléaires respectifs à titre de première mesure sur la voie de la réalisation de tous les objectifs de négociation arrêtés. Le Canada estime que l'une et l'autre parties ont ainsi démontré de façon convaincante la bonne foi et le sérieux de leurs intentions. Nous nous félicitons de l'amorce constructive de cette négociation capitale. Nous reconnaissons qu'il est probable qu'elle sera longue et difficile et qu'il serait peu réaliste de s'attendre à des solutions rapides et complètes aux nombreux problèmes qui se posent encore. Nous demandons instamment aux deux parties de poursuivre leurs efforts de négociation avec toute la détermination, l'habileté et la patience qu'exige un sujet aussi important. C'est ce qu'elles ont promis de faire. De son côté, le Canada s'engage à appuyer, à faciliter et à tout faire pour renforcer ces négociations bilatérales cruciales, tant à la Conférence du désarmement que dans toutes les autres tribunes internationales concernées.

C'est une réalité de notre temps que, par leurs décisions séparées et communes, les États-Unis et l'URSS déterminent les principaux aspects de tout cadre international visant à préserver la sécurité mondiale; mais il va sans dire que l'établissement d'une base stable pour une paix et une sécurité internationales durables ne doit pas et ne peut pas être le monopole exclusif des deux superpuissances. Leurs négociations présentent un intérêt vital pour tous les peuples; comme l'a récemment affirmé le premier ministre du Canada, la paix et la sécurité sont l'affaire de tous. Il appartient à tout gouvernement responsable d'apporter sa propre contribution à l'effort international collectif par sa politique nationale et par une

participation constructive aux travaux des instances internationales qui s'occupent de ces questions — telles que la Conférence du désarmement — pour venir à bout des problèmes complexes et apparemment insolubles que pose la création des conditions d'une paix et d'une sécurité internationales durables et stables. Le gouvernement du Canada réaffirme sa détermination d'agir dans ce sens.

On connaît bien, dans cette assemblée, le sérieux de l'engagement du Canada à la poursuite de mesures réalisables de limitation des armements et de désarmement. L'approche depuis longtemps adoptée par le Canada en ce qui concerne la limitation des armements et le désarmement, que d'aucuns taxent d'idéaliste, n'est pas visionnaire; elle est au contraire orientée vers des objectifs pratiques et accessibles. À notre sens, la limitation des armements ne se sépare pas de la préoccupation légitime de tous les États pour leur sécurité nationale, elle lui est intimement liée. Pour l'essentiel, notre optique a été présentée de façon succincte par le premier ministre, M. Brian Mulroney: « Le monde dans son ensemble devrait reconnaître que la limitation des armements est un élément — et non le substitut — d'une saine politique de sécurité nationale; si on veut aborder de manière sage et correcte le problème de la sécurité, on ne peut faire abstraction des vertus de la limitation des armements, de même que celle-ci ne doit pas faire oublier les exigences de la sécurité nationale. La recherche de l'une aux dépens de l'autre est vouée à l'échec. Et la recherche des deux est impérative. »

Le gouvernement du Canada s'est fixé six objectifs prioritaires de limitation des armements; ils ont fait l'objet d'une déclaration publique du Premier ministre et ont été explicités le 23 janvier, devant le parlement, par M. Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada. Ces six objectifs prioritaires sont les suivants:

- 1) Réductions radicales négociées des forces nucléaires et accroissement de la stabilité stratégique;
- 2) Maintien et renforcement du régime de non-prolifération nucléaire;
- 3) Négociation d'une interdiction globale des armes chimiques;
- 4) Appui en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais;
- 5) Prévention d'une course aux armements dans l'espace;
- 6) Renforcement de la confiance pour faciliter la réduction des forces militaires, en Europe et ailleurs.

Nous avons l'intention de poursuivre activement ces objectifs et par tous les moyens dont nous disposons. Nous défendrons nos vues et nos objectifs politiques dans les entretiens bilatéraux avec nos alliés, avec les gouvernements des pays du bloc socialiste, de la République populaire de Chine, des pays neutres et des pays non alignés. Nous jouerons un rôle actif et constructif dans diverses assemblées multilatérales, ici à la Conférence du désarmement, à la Commission du désarmement des Nations Unies, dans les entretiens de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces, à la Conférence de Stockholm et aux autres réunions de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, où se traitent de vastes questions liées à la sécurité.

Nous considérons toutefois que la Conférence du désarmement est la principale des instances multilatérales qui s'occupent de la limitation des armements et du désarmement. Une lourde responsabilité pèse sur ses 40 membres. En un sens très réel, nous négocions au nom de l'ensemble de la communauté internationale. Il nous appartient donc d'aborder notre tâche avec toute l'énergie, la patience, l'habileté et la sagesse dont nous disposons. Nos gouvernements doivent être prêts à rechercher un terrain d'entente sur lequel puissent reposer des mesures pratiques et viables.

Il n'y a pas de quoi être fiers de ce que nous avons réalisé collectivement, ces dernières années. Dans la décennie qui s'est écoulée depuis la conclusion du Traité sur les modifications de l'environnement, nous n'avons pu parvenir à un accord sur aucune mesure de limitation des armements. Les raisons en sont multiples et on ne saurait en rendre seul responsable l'état précaire des relations Est-Ouest, bien que cela ait été parfois un facteur important. Il est arrivé que des accords qui paraissaient à portée de main nous échappent parce que certains d'entre nous insistaient pour en élargir la portée au-delà de ce qui avait pu être effectivement négocié dans cette instance. Si les objectifs visés étaient légitimes, certains étaient peut-être trop prêts à poursuivre l'idéal aux dépens de ce qui était réalisable.

Cependant, nos difficultés ne sont pas toutes dues à des divergences d'efforts ou au manque de volonté politique. Le besoin se fait de plus en plus pressant de réexaminer nos procédures et notre façon de travailler afin d'utiliser au mieux le temps, les ressources et l'énergie qui nous sont comptés. Je n'insisterai pas davantage, car j'ai développé cet argument plus d'une fois à notre session de 1985. Il me suffira de dire que ce forum s'est embourbé dans des ornières et des modes de procédure qu'il serait utile de revoir pour rendre notre travail plus efficace et, ce qui est tout aussi important, moins chicanier.

Je prierai de nouveau instamment notre président — qui s'est d'ailleurs engagé à le faire — d'accorder, avec l'appui et la coopération de toutes les délégations, une attention prioritaire pendant cette session à l'exploration et à l'examen des moyens qui nous permettraient de nous entendre pour améliorer et simplifier nos procédures et méthodes de travail de façon à mieux servir nos gouvernements et les peuples qu'ils représentent.

Néanmoins, quelles que soient nos préoccupations sur les questions de procédure, notre tâche primordiale est de traiter des questions de fond inscrites à notre ordre du jour. J'ai déjà dit que le gouvernement du Canada avait, de manière générale, bien accueilli les négociations qui ont eu lieu jusqu'ici entre les États-Unis et l'URSS. Cette évolution devrait nous être une source d'encouragement, mais aussi nous inciter à intensifier nos efforts, et non à les relâcher. Elle devrait nous permettre d'espérer davantage que, dans ce forum où notre première obligation est de rechercher un terrain d'entente et d'élargir les zones d'accord, nous pourrions éviter les polémiques politiques et les échanges d'invectives et de récriminations qui sont déplacés dans toute instance de négociation sérieuse.

Comme ces dernières années, la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un point prioritaire de notre ordre du jour. Des progrès modestes, mais discernables, ont été faits sur ce point pendant la session de 1985. Nous restons cependant déçus, malgré les vaillants efforts de notre ami et collègue, M. Turbanski, ambassadeur de la Pologne et président du Comité spécial. L'emploi récent et porté à notre connaissance d'armes chimiques devrait ajouter à notre sentiment

collectif qu'il est est urgent de parvenir le plus tôt possible à la conclusion d'une telle interdiction. Nous notons avec une attention particulière que le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev, dans leur déclaration commune, ont affirmé leur intention d'« accélérer leurs efforts en vue de conclure une convention internationale efficace et vérifiable » ainsi que d'« engager un dialogue en vue de prévenir la prolifération des armes chimiques ». Comme d'autres l'ont fait valoir, et comme ma délégation l'a d'ailleurs souligné dans le passé, une convention bilatérale efficace, qui ne serait pas une convention complète à l'un et l'autre égards, qui ne s'étendrait pas à tous les principaux aspects faisant l'objet de négociations et ne comporterait pas de clauses solides pour assurer la non-prolifération, n'aurait qu'une utilité limitée. À ce que nous comprenons, l'initiative des deux hommes d'État ne vise nullement à détourner de l'effort déployé — et il s'agit là d'une nécessité prioritaire — pour conclure un traité d'interdiction complète des armes chimiques; il en est de même de la déclaration contenue dans les propositions les plus récentes du secrétaire général Gorbatchev touchant la possibilité d'adopter « quelques mesures intérimaires », qui pourraient inclure la convention, prise sur une base multilatérale, de ne pas transférer d'armes chimiques.

Malgré les progrès considérables qui ont été réalisés, il reste à résoudre plusieurs problèmes difficiles avant de pouvoir conclure un traité d'interdiction des armes chimiques. La question de la vérification exigera un effort particulièrement sérieux et impartial, si l'on veut parvenir à un accord. On sait qu'en avril 1984, il y a presque deux ans, le vice-président des États-Unis d'Amérique a présenté ici le texte d'un projet de traité. Dans cette proposition, la plus complète dont nous ayons été saisis jusqu'à présent, était exposé en détail le type de régime de vérification que préfère le gouvernement des États-Unis et qu'il considérerait comme adéquat. Le Canada s'est déclaré prêt en principe à accepter et à appliquer les clauses de vérification avancées dans ce texte. Les propositions des États-Unis ont été vivement critiquées mais, à ce jour, aucune délégation n'a formulé de solution de rechange sous la forme de propositions de fond concrètes, où seraient clairement définis les points d'accord et de désaccord et qui pourraient servir de base à une négociation sérieuse en vue d'arriver à des dispositions de vérification acceptables pour tous.

Le gouvernement du Canada a noté avec satisfaction que le porte-parole des États-Unis à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies avait réaffirmé, le 31 octobre 1985, qu'aucun déséquilibre dans les obligations d'inspection n'était souhaité, voulu ou inscrit dans l'une quelconque des dispositions du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques présenté par le gouvernement. Le Canada a aussi pris note, avec une attention et un intérêt tout particuliers, de l'affirmation récente du secrétaire général Gorbatchev selon laquelle, pour ce qui était de la déclaration des emplacements des entreprises de fabrication d'armes chimiques et de la cessation de leur production, de l'élimination des installations de production et de l'élimination des stocks d'armes chimiques « tout cela se ferait sous un contrôle strict, y compris des vérifications internationales sur place ». Ces propos nous semblent encourageants et nous espérons qu'à la présente session de la Conférence la délégation soviétique sera en mesure d'en développer avec précision le sens. Négocier sérieusement des procédures de vérification efficaces, fonctionnelles et politiquement acceptables, qui seraient incorporées dans un traité sur l'interdiction des armes chimiques, sera long et ardu, mais la tâche ne peut être remise à plus tard.

Au cours de cette session, la délégation du Canada a l'intention de continuer à contribuer activement à la négociation d'un traité sur l'interdiction des armes chimiques. Elle présentera un manuel pour les enquêtes sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques où sont indiqués les procédures et le matériel à utiliser et où il est proposé des formulaires types qui pourraient contribuer à rendre aussi concluants, convaincants et impartiaux que possible les résultats des enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques. Fruit de notre expérience et de nos compétences techniques, ce manuel traduit l'intérêt que le Canada marque depuis longtemps pour les problèmes de la vérification sous ses différents aspects. Il devrait être particulièrement utile dans l'optique des négociations en vue d'un traité comportant une interdiction vérifiable de l'utilisation des armes chimiques qui sont menées dans cette instance. Le Canada présentera aussi un document de travail technique traitant de l'identification des substances chimiques et il mettra à la disposition des délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil de tous les documents sur les armes chimiques présentés à la Conférence de 1983 à 1985.

Un autre point important de notre ordre du jour est la prévention de la course aux armements dans l'espace, sujet qui inquiète beaucoup l'opinion et à juste titre. L'an dernier, un pas important a été franchi lorsqu'on est parvenu à se mettre d'accord sur le mandat d'un comité spécial chargé de cette question. J'avais souligné à l'époque qu'il s'agissait là d'un mandat réaliste, qui tenait compte, en le complétant et en le reflétant avec fidélité, de l'état des négociations bilatérales alors déjà engagées entre les États-Unis et l'URSS sans porter atteinte à ces négociations ou préjuger de leur résultat et sans immixtion aucune. Conscient de ce que certaines délégations souhaitaient plus et mieux, j'avais aussi alors exprimé l'espoir que ce mandat ne prenne pas fin au terme de 1985. La position du gouvernement du Canada n'a pas changé. Grâce à la définition de ce mandat nous avons pu commencer à travailler, mais la tâche est loin d'être accomplie. Il a fallu beaucoup d'adresse, de persévérance et de travail pour s'entendre sur ce mandat. Toute tentative visant à le négocier ou à le renégocier supposerait très certainement de nouvelles et très longues discussions dont pâtirait le débat de fond, et nous aurions peu de chances de nous entendre sur un nouveau mandat. D'ailleurs, le contexte politique et de négociation dans lequel ce mandat a été arrêté, n'a guère changé. En fait, dans la mesure où les États-Unis et l'URSS commencent maintenant à s'attaquer sérieusement aux objectifs de négociation qu'ils se sont fixés, y compris la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il importe plus que jamais que nos propres délibérations complètent le processus et ne viennent pas le perturber. Enfin, je noterai qu'à cause de regrettables retards dus à des questions de procédure, notre débat de fond sur ce point l'an dernier a été considérablement abrégé. Comme plusieurs délégations l'ont rappelé, nous n'avons pu y consacrer que neuf séances. Toutefois, de l'avis du Canada, la discussion a plutôt bien démarré. On a touché au fond du problème et, pour l'essentiel, avec objectivité. On a commencé à démêler les aspects techniques, juridiques et politiques du sujet, qui sont imbriqués, et il nous en a été parlé aujourd'hui; mais le travail n'est pas achevé. Compte tenu de l'importance et de la difficulté de la question, il faut absolument que nous nous acquittions du mandat qui nous a été confié l'an dernier et que nous agissions avec détermination et diligence avant de passer à autre chose. Des querelles de procédure sur ce point ne feraient rien pour rehausser le prestige de la Conférence. Comme elle l'a fait l'an dernier en présentant une vaste étude du régime juridique international de l'espace, la délégation du Canada entend contribuer concrètement cette année au débat de fond; elle fera tenir à cette fin à toutes les délégations, par l'intermédiaire du secrétariat, un recueil des documents publiés en 1985 par la Commission du désarmement.

L'interdiction complète des essais nucléaires, qui reste un point particulièrement important de notre ordre du jour, est malheureusement devenue l'une des questions les plus contentieuses. L'intensité des réactions qu'elle soulève traduit à la fois l'importance intrinsèque des armes nucléaires en tant qu'élément clé de la politique stratégique des pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation du Traité de Varsovie, et l'angoisse profonde que suscite dans l'opinion la conscience du pouvoir de destruction massif et relativement aveugle de ces armes. Étant donné que leur utilisation, à une échelle tant soit peu importante, aurait de graves répercussions non seulement pour les belligérants mais presque certainement aussi pour tous les autres États, l'intérêt actif que portent toutes les délégations à ce point de l'ordre du jour de la Conférence est tout ensemble légitime et compréhensible. Aussi est-il peut-être nécessaire de veiller à ce que la vivacité de nos opinions et de nos inquiétudes, et la véhémence avec laquelle il nous arrive de les exprimer ne fassent pas obstacle à des échanges rationnels sur le fond de la question. Ici comme ailleurs, la polémique n'est pas le meilleur moyen d'arriver à mieux se comprendre.

Je voudrais souligner qu'une interdiction négociée, vérifiable et complète des essais nucléaires demeure un objectif fondamental du gouvernement du Canada. Tout en respectant les vues de ceux qui ne sont pas de son avis, il continue à être partisan d'une approche prudente, par étapes, de la question de l'interdiction des essais nucléaires, au niveau tant de la procédure que du fond. Il s'est déjà clairement prononcé pour le rétablissement, à la Conférence, d'un organe subsidiaire chargé de ce sujet, et réaffirme ici cette position. Un tel organe devrait avoir un mandat concret et réaliste; cela permettrait de reprendre immédiatement les travaux de fond en vue de la négociation d'un traité. Nous suggérons d'accorder la priorité à la recherche d'un accord sur un programme de travail où puisse trouver place — par le biais de groupes de travail bien structurés — l'étude des problèmes de la portée, de la vérification et du respect des engagements souscrits. Les pays représentés dans cette salle nous semblent reconnaître de plus en plus l'utilité que pourrait avoir une approche ainsi orientée. La délégation du Canada est disposée à prendre une part active et constructive à la mise en oeuvre d'un programme de travail convenu. Elle espère aussi que, pour appuyer cet effort, tous les participants seront d'accord pour accélérer les importants travaux de la Conférence sur les échanges de données sismiques.

Enfin, bien que le vaste sujet de la vérification ne constitue pas un point distinct de notre ordre du jour, je voudrais en parler brièvement. Comme chacun le sait, c'est depuis longtemps pour le Canada un sujet prioritaire et pas en paroles seulement. Notre gouvernement consacre une partie importante des maigres ressources financières et en personnel dont il dispose à un examen sérieux et méthodique des problèmes et questions liés à la vérification. Une unité spéciale de recherche sur la vérification — avec un budget annuel d'un million de dollars — a été créée au ministère des Affaires extérieures. Sur le plan pratique, le secrétariat d'État aux Affaires extérieures a annoncé à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies que le gouvernement du Canada avait décidé d'améliorer substantiellement les installations sismiques des Territoires du Nord-Ouest du pays. Par cette mesure et par divers autres moyens, il compte réunir une somme d'expérience et de compétences techniques qui accroîtront la capacité du Canada de contribuer de manière pratique et constructive à la négociation internationale de mesures efficaces et vérifiables de limitation des armements.

Cette optique reflète notre ferme conviction que les aspects de vérification de la limitation des armements et du respect des accords de désarmement, loin d'être subsidiaires ou secondaires, sont une partie

intégrante et essentielle de ces accords, qu'il y va dans certains cas de conditions sans lesquelles on ne saurait arriver à un accord final, mais qu'ils ne devraient pas servir de prétextes pour obscurcir le propos ou remettre à plus tard les négociations sérieuses. Nous pensons que la confiance est un élément crucial de toute négociation sur la limitation des armements. La restructuration des arsenaux nationaux qui résulte des accords de limitation des armements est le reflet d'une certaine confiance des parties dans leurs intentions et capacités respectives et elle renforce cette confiance. Lorsqu'on aura compris que ce que l'on demande aux États c'est de renoncer à la sécurité fondée sur les armements au profit d'une sécurité reposant sur des accords de limitation des armements, on verra aisément combien est important l'élément de foi et de confiance. Si l'on veut maintenir et renforcer le niveau de confiance indispensable, il faut que toutes les parties aux accords puissent, grâce à des mesures de vérification adéquates, s'assurer qu'ils sont effectivement respectés. Inversement, l'incapacité de vérifier de manière adéquate le respect des accords peut entraîner une perte de confiance, faire monter la méfiance et, par voie de conséquence, donner le coup d'arrêt à tout le processus de la limitation des armements et du désarmement. Nous reconnaissons, bien sûr, que le besoin légitime de moyens de vérification adéquats peut être exploité abusivement. Mais nous sommes, pour notre part, convaincus qu'en cherchant rationnellement et de manière créatrice à résoudre le problème de la vérification, on ne jette pas un écran de fumée, car il s'agit en l'occurrence d'une condition préalable à toute négociation sérieuse sur la limitation des armements. Lorsque toutes les parties négocieront de bonne foi, l'attention scrupuleuse accordée aux dispositions concernant la vérification ne constituera plus un obstacle au progrès des négociations, bien au contraire, elle devrait les faciliter.

Dans cette optique, le gouvernement du Canada s'est spécialement félicité de l'adoption par consensus, à la quarantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution réaffirmant vigoureusement l'importance de la vérification en tant qu'élément essentiel du processus de négociation sur la limitation des armements. Cela confirme toute l'importance de dispositions effectives sur la vérification dans les accords de désarmement et sur la limitation des armements, et montre qu'il y a un consensus international autour de cette question, qui n'est pas le fruit de querelles partisans. Ce consensus est peut-être fragile, mais il constitue néanmoins une base sur laquelle nous pouvons construire. C'est dans ce contexte que la délégation canadienne distribuera prochainement à toutes les délégations un recueil complet, à indexation croisée, des procès-verbaux des déclarations sur la vérification qui ont été faites dans le cadre de cette conférence et de celles qui l'ont précédées entre 1962 et 1983. Cette documentation, dont le volume vous paraîtra peut-être prohibitif, est en fait très instructive, car elle permet de circonscrire le terrain d'entente et de voir comment en reculer les bornes. Je suis convaincu que ce recueil nous sera très utile dans notre travail collectif . . . Je conclurai en exprimant l'espoir que 1986, Année internationale de la paix, sera pour cette conférence une année de réalisations concrètes, une année où nous pourrons un jour voir un tournant dans l'histoire de la limitation des armements et du désarmement.

---

S/C